



ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



Demande de subvention n° de dossier

A compléter par l'administration

*Veuillez-vous référer aux conditions détaillées dans la directive consultable
sous www.vufflens-la-ville.ch rubrique « PECC »*

Propriétaire*

Société :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

***Si propriétaires multiples (bâtiment collectif – PPE), veuillez compléter ces informations**

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Contacts (si différent)

Société :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :



Coordonnées pour le versement de la subvention

Titulaire du compte (nom, prénom et ville) :

.....

IBAN :

Situation du bâtiment

Parcelle n° : Année de construction :

N° d'enquête (autorisation communale de travaux si déjà disponible) :

Subvention(s) sollicitée(s)

Capteurs solaires photovoltaïques

Surface installée (m²) : Puissance installée (kWh) :

Coût de l'installation : CHF Date de mise en service :

Montant de la subvention fédérale reçue PRONOVO : CHF

Annexes obligatoires à fournir :

1- Avec la demande d'octroi de subvention :

- plan de situation du bâtiment et de l'installation ;
- devis des travaux ;
- les copies d'éventuelles demandes de subventions cantonales ou fédérales ;
- pour les nouvelles constructions, copie du formulaire EN-VD 72 concernant la part minimum d'énergie renouvelable.

2- Pour le versement de la subvention :

- courrier nommé « Certification de l'installation photovoltaïque » confirmant la subvention fédérale PRONOVO ;
- facture finale des travaux.



Audit énergétique (CECB® Plus)

☐ Habitat individuel ☐ Habitat collectif ☐ Autre :

Début de l'étude : Fin de l'étude :

Coût de l'étude : CHF

Evaluation du bâtiment :

Montant de la subvention cantonale reçue : CHF

Annexes obligatoires à fournir :

1- Avec la demande d'octroi de subvention :

- un devis ;
- les copies d'éventuelles demandes de subventions cantonales ou fédérales.

2- Pour le versement de la subvention

- courrier confirmant la décision de paiement de la subvention cantonale (transmis par DGE-DIREN une fois la subvention versée) ;
- rapport CECB® Plus (privilégiez l'envoi par mail !) ;
- facture de l'étude.

Remplacement d'un chauffage à énergie fossile par du renouvelable

Agent énergétique installé : ☐ PAC air/eau ☐ PAC sol/eau ☐ PAC eau/eau ☐ Bois

Agent énergétique remplacé : ☐ Mazout ☐ Gaz ☐ Electricité

Puissance installée (W) : Date de mise en service :

Coût de l'installation : CHF

Installation couplée photovoltaïque (PV) ☐ Oui ☐ Non

Montant de la subvention cantonale reçue : CHF

Annexes obligatoires à fournir :

1- Avec la demande d'octroi de subvention :

- un descriptif du projet ;
- un devis ;
- les copies d'éventuelles demandes de subventions cantonales ou fédérales.

2- Pour le versement de la subvention :

- courrier confirmant la décision de paiement de la subvention cantonale (transmis par DGE-DIREN une fois la subvention versée) ;
- facture finale des travaux.



Estimation de la subvention totale * (n'engage pas l'Administration) :

CHF :

** Les subventions communales offertes dans ce thème sont cumulables entre elles à concurrence d'un montant cumulé maximal de CHF 3'750.- pour un même objet/bâtiment.*

Le présent formulaire est retourné dûment rempli, signé et daté avec les annexes obligatoires demandées à l'Administration communale, dans un délai de 3 mois avant le début des travaux pour une demande concernant des capteurs solaires photovoltaïques ou le remplacement d'un chauffage à énergie fossile par du renouvelable et dans un délai de 1 mois avant l'étude pour une demande concernant un audit CEBC+. La décision d'octroi est communiquée par écrit. Les subventions communales sont cumulables entre elles* et avec celles offertes par la Confédération (PRONOVO) (<https://pronovo.ch/fr/>) et le Canton de Vaud.

Le/la soussigné/e confirme avoir pris connaissance des conditions spécifiques détaillées dans la « Directive concernant les subventions octroyées dans le cadre du Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable » (voir sous vufflens-la-ville.ch) et confirme l'exactitude des indications ci-dessus.

Lieu et date :



Espace réservé à la Municipalité

Subvention(s) accordée(s) :

¹Capteurs solaires photovoltaïques : ☐ Oui ☐ Non

²Audit énergétique (CECB® Plus) : ☐ Oui ☐ Non

³Remplacement d'un chauffage à énergie fossile par du renouvelable :
☐ Oui ☐ Non

Motif(s) du refus :
.....

Montant(s) de la (des) subvention(s) : ¹CHF
²CHF
³CHF
⁴CHF

Remarque(s) :
.....

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire :

O. Duperrut

M. Hilpert